

ARRETE n° 2023-15
Registre des arrêtés du service juridique

Portant désignation des conseillers municipaux membres des commissions Grand Châtellerault

Le Maire de la commune de Châtellerault,

VU le tableau du conseil municipal,

VU la délibération n°2 en date du conseil communautaire du 16 novembre 2020, relative à la création et composition des commissions communautaires,

VU l'arrêté 2021-9 relatif à la désignation des conseillers municipaux membres des commissions de Grand Châtellerault,

CONSIDERANT la nécessité, pour le bon fonctionnement de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault de désigner cinq conseillers municipaux par commission afin de représenter la commune de Châtellerault au sein des trois commissions à suivre,

CONSIDERANT la démission de Siméon FONGANG et la nécessité de procéder à son remplacement dans la commission transition économique,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de maintenir au sein de ces commissions une représentation politique, l'élu non majoritaire devant pouvoir être remplacé en cas d'absence,

A R R E T E

ARTICLE 1 – Les conseillers municipaux au sein des commissions internes de Grand Châtellerault sont désignés comme suit :

Commission développement social et citoyen

- Sophie GUEGUEN,
- Yasin ERGÜL
- Gwenaëlle PRINCET
- Corine FARINEAU
- Pierre BARAUDON (en cas d'absence, remplacé par Françoise MERY)

Commission transition économique

- Patrice CANTINOLLE
- Manuel COSTA NOBRE
- Béatrice ROUSSENQUE
- Séverine BART
- Yves TROUSSELLE (en cas d'absence remplacé par David SIMON)

Commission transition climatique

- Stéphane RAYNAUD
- Laurence RABUSSIER
- Michel FRESNEAU
- Amine MESSAOUDENE
- David SIMON (en cas d'absence remplacé par Patricia BAZIN)

ARTICLE 2 – Cet arrêté abroge l'arrêté 2021-9 relatif à la désignation des conseillers municipaux membres des commissions de Grand Châtellerault.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Châtellerault, le 18/08/2023

Le Maire



Jean Pierre ABELIN

Jean Pierre Abelin